

Annexe A : Fiche signalétique du Moniteur Sportif Éducateur en Randonnée sportive

Prérequis d'entrée	• Attestation de réussite de la formation moniteur sportif Initiateur en Randonnée sportive • Attestation de la réussite des cours généraux du niveau Éducateur • Avoir réussi les tests probatoires. • Être affilié pour la discipline et dans les conditions visées auprès de l'opérateur de formation au sein duquel le candidat souhaite effectuer la formation. • Avoir réglé le minerval de la formation.	
Durée de la formation	• Calendrier des cours généraux, voir : www.sport-adepts.be • Les tests probatoires précèdent les cours spécifiques • Le cursus spécifique (y compris les évaluations, les stages pédagogiques, les délibérations et éventuelles secondes sessions) s'étale de l'année de X à X+1 (X+2 en cas de report de stage pédagogique)	
Coût de la formation	Minerval	• Voir tarif sur le site de l'opérateur de formation (à titre indicatif 1600 € en 2016) • Le minerval comprend l'accès aux cours spécifiques, aux examens en première session, aux supports de cours au format électronique. • Le minerval ne comprend pas l'accès à d'éventuels examens en seconde session (frais variables suivant les examens à représenter) • Se renseigner auprès de l'opérateur de formation pour plus de détails sur ce qui est inclus/non-inclus dans le minerval
	Frais annexes	• Frais du test probatoire (à titre indicatif 120 € en 2015) ; • Frais de déplacements, d'hébergement et de nourriture lors des stages ; • Matériel individuel.
Matériel/équipement personnel	Font partie du matériel et de l'équipement personnels : • 1 boussole, • 1 altimètre ou montre altimètre • cartes IGN pour les CS de mise en situation, • 2 connecteurs à vis type HMS, • 1 anneau de sangle de 1.2 m ou 1.5m, 22 kN, tubulaire ou plate. • 1 cordelette 7mm x 5m • 1 corde de randonnée (diamètre minimum 8 mm ; longueur 30 m) • 1 GPS • 1 détecteur de victime d'avalanches (DVA), 1 sonde, 1 pelle à neige • 1 paire de raquettes à neige • 1 paire de bâtons de marche • équipement adapté aux conditions de montagne estivale et hivernale L'expression « équipement du randonneur » utilisée dans la formation comprend toujours un sac à dos opérationnel (y compris l'équipement pour un bivouac de fortune : poncho, sac plastique, couverture de survie, trousse de premiers soins, nécessaire de cuisine, lampe frontale, ...). Remarque : se renseigner auprès des opérateurs de formation sur les possibilités de prêt ou de location de matériel (DVA, sonde, pelle, ...)	
Public cible	• Tout pratiquant de la randonnée en milieu montagnard sans limite d'âge	
Législation, droits et prérogatives	• Le Moniteur Sportif Éducateur se conforme aux dispositions légales et réglementaires du pays dans lequel l'activité est pratiquée. • Il est responsable du respect des lois, règles et règlements locaux en matière d'utilisation de l'équipement de protection individuelle, de protection de la nature.	
Ratio encadrement	• Le moniteur sportif Éducateur en randonnée est responsable du choix du nombre de personnes qu'il encadre, le cas échéant en accord avec la structure organisatrice, afin de conserver la maîtrise de la sécurité.	

Compétences techniques	- Le moniteur sportif Éducateur en randonnée est responsable de la sécurité des personnes qu'il encadre. - En cas d'urgence, il est capable d'utiliser le matériel sécuritaire prévu et de mettre en œuvre des moyens techniques afin de faciliter la progression d'un groupe lors de circonstances particulières : terrain raide, instable, traversée de rivière/torrent, passage à gué, névé résiduel, passages câblés. - Il est capable d'organiser un bivouac de fortune.	
Tests probatoires	Dossier	- Être âgé de 18 ans le jour de l'inscription aux tests probatoires. - Être affilié auprès de l'opérateur de formation pour la pratique de la discipline et dans les conditions visées. - Remplir le dossier d'inscription disponible sur le site de l'opérateur de formation - Avoir réglé les frais de tests probatoires.
	Expérience	Palmarès : le candidat doit être un randonneur confirmé et actif et le démontrer via la liste de randonnées en montagne qu'il doit remettre à l'opérateur de formation comportant distinctement au moins : 3 raids totalisant 12 jours de randonnée avec hébergement en gîte, en refuge, en cabane ou sous tente 5 randonnées avec dénivelé positif supérieur à 1000m 10 randonnées d'une journée en milieu hivernal enneigé raquettes à neige aux pieds
	Épreuve de progression orientation et parcours en terrain varié	- Déplacement individuel en moyenne montagne en autonomie de navigation sur et hors sentier. Caractéristiques du parcours : durée entre 6h et 8h ; dénivelé positif entre 1300m et 1500m ; sections de parcours comprenant des barrières horaires minimales et maximales ; rythme de marche compris entre 10 minutes et 13 minutes au km/effort. Une portion du parcours se déroule en terrain varié. - Équipement de randonneur, chaussures de montagne, boussole, altimètre (GPS interdit), sac à dos de 10 kg pour hommes et 8 kg pour femmes, hors ravitaillement, avec contenu minimum imposé. - Critères d'évaluation : - Respect du parcours et du rythme imposés - Franchissement des obstacles sans chuter ni s'arrêter - Respect du poids et du contenu du sac à dos
	Entretien	- Durée de 20 minutes, sur base de la liste de randonnées en montagne fournie par le candidat - Objectifs : - S'assurer de la réalité de l'expérience du candidat et de sa motivation - Apprécier l'expérience de la vie en montagne du candidat - Apprécier l'aptitude à la communication
	Validité	La réussite du test probatoire est valide 3 ans.
Stages pédagogiques	- Le stage pédagogique estival se déroule en principe à l'UCPA, en montagne estivale, pendant lequel le candidat est placé en situation d'encadrement, pendant 5 jours de randonnée sous la supervision d'un accompagnateur en moyenne montagne. À défaut de disponibilité dans un centre UCPA, le stage peut être effectué sous la responsabilité d'un maître de stage agréé. - Le stage pédagogique hivernal se déroule en montagne enneigée, pendant lequel le candidat est en situation d'observation lors de 5 jours (40 Hrs) d'activités de randonnée en raquettes encadrée par un moniteur disposant des compétences requises.	
Évaluations et délibération (fin de cursus)	- Les évaluations portent sur les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être, sur les plans techniques, didactiques, méthodologiques et pédagogiques, démontrés pendant les cours, les sessions d'examens et les stages pédagogiques. - La délibération porte sur l'ensemble des évaluations	
Formation continue/recyclages	Conformément à la législation en vigueur (article 8 et 38 du Décret du 8 décembre 2006), les moniteurs encadrant des activités sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant activement à une session de recyclage tous les 6 ans afin de réactualiser et d'uniformiser leurs savoirs et savoir-faire en regard des évolutions du métier. Le droit d'exercer d'un moniteur non recyclé est suspendu tant que le recyclage n'est pas effectué.	